

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALZON DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020

**Présents** : Marie Hélène **DISPARD VIVENS**, Elodie **BRUN**, Alain **BOUTONNET**, Roger **LAURENS**, Patrick **REILHAN**, Gérard **ABRIC**, Gérard **COURTY**, Jean **FOURGEAUD**, Dominique **CAUVAS**.

**Excusés** : Odile **COLOMB** procuration à Roger **LAURENS**, Bernard **SALZE** procuration à Marie Hélène **VIVENS**

**Secrétaire de séance** : Gérard **ABRIC**

Le Maire, Roger **LAURENS** demande l'accord du conseil municipal pour le huis clos. Le Conseil Municipal valide. Il ouvre la séance à 20h30.

## **1. VALIDATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES**

Le maire indique qu'il convient de valider et signer les procès-verbaux des séances précédentes.

Le PV de séance du 2.07.20 est validé à l'**unanimité**

Par **11** voix **POUR**  
Par 0 abstentions  
Par 0 voix contre

Le PV de séance du 10.7.20 est validé à l'**unanimité**

Par **11** voix **POUR**  
Par 0 abstentions  
Par 0 voix contre

## **2. CREATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le Maire propose de nommer Alain **BOUTONNET**, Adjoint, comme référent de ce dossier et de choisir le bureau d'étude **RIS CRISE** pour aider la commune à le réaliser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**, de désigner :

Par **11** voix **POUR**  
Par 0 abstentions  
Par 0 voix contre

- Alain **BOUTONNET** comme Adjoint référent de ce dossier

- Le Bureau d'étude **RIS CRISE** comme prestataire pour réaliser le plan de sauvegarde pour un montant de **3 900 € HT** soit **4 680 € TTC**. Cette somme sera inscrite au BP 2021.

## **3. DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES DU VILLAGE**

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail des préposés de la poste et d'autres services

publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le Maire propose Alain **BOUTONNET** comme référent pour mener à bien cette opération. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

Par **11** voix **POUR**

Par 0 abstentions

Par 0 voix contre

**AUTORISE** M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour la dénomination et numérotation des rue de la commune d'Alzon en partenariat avec La Poste moyennant une rémunération de **4 290€ HT** soit **5 148 € TTC**. Cette somme sera inscrite au BP 2021.

#### **4. DECISION MODIFICATIVE = BUDGET AEP – TRANSFERT DE CREDITS DU CHAPITRE 678 VERS LE CHAPITRE 673**

Le maire explique qu'en raison du remboursement au SIVOM d'une subvention versée par erreur à la commune d'Alzon en 2018 et remboursée début 2020 sur un mauvais article (678) via le mandat n°9 du bordereau n°7, il convient d'annuler ce mandat et d'émettre un mandat d'annulation sur exercice antérieur à l'article 673, il faut imputer ce montant en dépenses de fonctionnement au compte 678 chapitre 67 pour respecter l'équilibre du budget comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants en €</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	67	678	Autres charges exceptionnelles	<b>- 3945,00 €</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	<b>+ 3945,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

Par **11** voix **POUR**

Par 0 abstentions

Par 0 voix contre

**ACCEPTE** le transfert de crédits comme indiqué ci-dessus,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à procéder à cette opération.

#### **5. PERSONNEL COMMUNAL TECHNIQUE = CHANGEMENT HORAIRES DE TRAVAIL AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020**

Dans un souci d'optimisation du travail en fonction de la durée d'ensoleillement et la charge de travail différente et variée selon les saisons, le maire propose aux conseillers les nouveaux horaires présentés ci-dessous réservés aux agents techniques :

<b>MOIS</b>	<b>HORAIRES à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>			<b>Nombre heures</b>
	<b>Matin</b>	<b>Pause méridienne</b>	<b>Après-midi</b>	
SEPT A JUIN	8h - 12h	1h	13h - 16h	7h
JUILLET AOÛT	7h - _ h	20mn à leur convenance entre 10h et 13h	_ h - 14h	7h

En cas de nécessité de service, travaux exceptionnels ou festivités, la fin de vacation de l'après midi pourra être prolongée.

Les heures effectuées en semaine seront compensées par du repos compensateur.

En cas de besoin, les heures effectuées :  
- Le samedi seront payées simple.  
- Le dimanche, les jours fériés, et les heures de nuit (22h-7h) seront payées double selon le barème des IHTS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Par **11** voix **POUR**  
Par 0 abstentions  
Par 0 voix contre

**VALIDE** ces nouveaux horaires.

## **6. CHOIX DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR POUR LE PASSAGE D'UN CHEMIN COMMUNAL EN CHEMIN PRIVÉ DE LA COMMUNE DANS LE BUT DE LE CEDER A M. COSTES**

Les membres du Conseil Municipal, par délibération du 3 septembre 2019, ont répondu favorablement (cession à titre gracieux) à la demande de M. Gérard **COSTES** d'acquérir un chemin enclavé et sans issue du Quartier des Lauriers situé entre les parcelles 676 et 651, et que la totalité des frais afférents à cette transaction seraient à la charge du demandeur (géomètre, notaire, etc...).

Le 12 décembre 2019 un commissaire enquêteur, M. Jean-Marie **BRUNEL**, Maire de Campestre-et-Luc, était nommé pour cette affaire. L'enquête publique avait validé cette vente.

Mais suite à la visite chez le notaire pour procéder à la vente il ressort qu'il faut d'abord passer cette parcelle classée en « chemin communal » en « chemin privé » de la commune et ceci nécessite une enquête publique. Il convient donc de nommer à nouveau un commissaire enquêteur et c'est M. Jean Marie **BRUNEL** qui est donc proposé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, valident, à l'unanimité,

Par **11** voix **POUR**  
Par 0 abstentions  
Par 0 voix contre

le choix du commissaire enquêteur pour permettre le passage de cette parcelle classée en « chemin communal » en « chemin privé » de la commune.

## **7. LOYER VILLAS DE LA GARE**

Un courrier a été reçu demandant la révision des loyers des villas de la gare car ils ne sont pas tous au même montant malgré des villas similaires. La délibération est retirée en attente de compléments d'information, notamment la surface des terrains. Il est souhaité que lors de locations futures les familles soient privilégiées sur ce type de logements. De bonnes références des locataires sont des critères importants pour le Conseil municipal.

## **8. SMEG : CREATION D'UN POINT LUMINEUX, ROUTE DE LA GARE, LE MAZEL**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux d'Eclairage Public. La Mairie d'ALZON a exprimé auprès du SMEG son souhait de créer un point d'éclairage public : Avenue de la Gare, dans un virage.

Après étude par le SMEG, la position du futur point lumineux ne permet pas une solution solaire (présence platanes plein Sud). La seule solution reste la création d'une armoire de commande reprise sur le réseau Enedis (125ml environ torsadé 2x16mm<sup>2</sup>) + un luminaire sur support bois.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Ce projet s'élève à 10 832,75 € HT soit 12 999,30 € TTC. Le coût restant à charge pour la commune serait de 5 420,00 €.

Après avoir ouï son Maire, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

Par **11** voix **POUR**  
Par 0 abstentions  
Par 0 voix contre

- **Décide de reporter cette délibération**, car le montant restant à la charge de la commune est jugé trop élevé. Il est convenu d'en parler lors de la réunion prévue avec le SMEG le 14 octobre à 14h à Molières Cavaillac, afin de proposer d'utiliser les gaines existantes. Il est proposé de demander de réétudier le projet solaire. Cette réunion sera aussi l'occasion de s'inscrire au programme de remplacement des lampes d'éclairage public par des LED.

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

Il est fait lecture du courrier des habitants les quartiers de Cazevieille, du Boucaret, de la vignette, du tunnel, d'Aurières et d'Ayrolles reçu en mairie qui demande la mise en place d'un nouveau conteneur à verre au croisement de Cazevieille et du Boucaret. La sollicitation des services compétents à la Communauté de Communes du Pays Viganais est autorisée par le Conseil municipal.

Puis la demande d'ENEDIS qui souhaite un correspondant tempête par commune est évoquée, et Monsieur Gérard **ABRIC** est nommé.

Monsieur Le Maire explique ensuite que jusqu'à ce jour, le Maire désignait les délégués de la commission de contrôle des listes électorales mais que désormais, le représentant de la commune doit être le conseiller municipal le plus jeune s'il est volontaire. Élodie **BRUN** se propose pour être déléguée à la commission de contrôle des listes électorales, et Marie Hélène **DISPARD VIVENS** sera sa suppléante.

Lecture est ensuite faite du courrier de l'association Festiv'Alzon. Gérard **ABRIC** remarque que l'heure de fin des ateliers n'est pas indiquée dans le courrier. Un mail sera fait à l'association Festiv'Alzon pour autoriser l'utilisation, en rappelant les règles générales d'utilisation de la salle et celles liées à la crise sanitaire « COVID 19 ».

Il proposera rapidement une réunion à l'attention des associations au cours de laquelle il rappellera les règles générales d'utilisation de la salle générales (nouvelle convention, ouverture du portail arrière, clés, portes de sécurité, ...) et celles liées à la crise sanitaire « COVID 19 ». Une deuxième serrure sécurisée sera installée. Le problème du local du foot utilisé comme stock du matériel de la batucada mais dont la mairie ne possède plus la clef sera traité lors de cette réunion.

Les courriers de M. **TARDIF** Sylvain sont aussi lus. Il demande à occuper le local de Philippe **SANCHE** quand il le quittera. Une réponse lui est apportée sur le fait que la Mairie n'a reçu aucune demande écrite de M. **SANCHE** Philippe.

Son second courrier demande le raccordement de sa maison au réseau d'eau communal. Une étude est en cours. Patrick **REILHAN** et Alain **BOUTONNET** viendront voir sur place très bientôt, où se ferait le raccordement. Le tuyau coupe le champ après l'épingle de Cazevieille. La Mairie règlera les travaux mais peut demander une participation. M. **TARDIF** a proposé de faire la tranchée. Alain **BOUTONNET** signale que s'il fallait faire faire devis du fait de l'importance de ces travaux, il pourrait entrer dans le cadre de la DETR sur le budget de l'eau.

Le courrier de Josiane **PIEYRE** est lu. Elle demande que des travaux soient faits avant son entrée dans l'appartement situé au-dessus de la mairie au printemps prochain. Les améliorations demandées sont les suivantes : mitigeur cuisine, aménagement isolation, vérification toiture. Un couvreur va venir faire un devis de vérification de la toiture en ardoise. Les services techniques feront l'isolation avec des rouleaux d'isolants et un plancher par-dessus, le mitigeur sera également remplacé ainsi que l'évacuation pour la machine à laver.

Le courrier d'André **LACROIX** est évoqué. Il parle de la divagation du troupeau du Curel. Roger **LAURENS** affirme que Thierry **ARJAILLES** a confirmé avoir tout clôturé. Des doutes sont émis sur ce fait. Un courrier sera effectué. Sur l'entretien de la route D231, un courrier a été fait au département du Gard avec copie à M. **LACROIX**. Pour l'éclairage public de la Nougarède, il se peut que ce soit dû à un branchage ou à la cellule photoélectrique, Pascal **VIVENS**, électricien, va venir regarder. En parler avec le SMEG a la réunion du 14 octobre.

La mairie a reçu une Demande de passage du Critérium des Cévennes le 30 octobre 2020 : départ d'Alzon, arrivée à la Rigalderie à Blandas. L'accord du Conseil Municipal est donné.

Est ensuite évoqué la demande par mail de M. **GERY**, du remboursement de l'assainissement qui lui a été facturé en 2016 2017 2018, malgré l'absence de maison sur sa parcelle et ses demandes répétées, pour un total de 167,45 €. Roger **LAURENS** va voir avec le SIVOM lundi pour évoquer le remboursement, car l'argent encaissé par la mairie en matière d'assainissement est ensuite reversé au SIVOM et à NICOLLIN.

L'achat d'un logiciel qui permettrait aux parents d'acheter en ligne les tickets de cantine est évoqué. Les devis reçus, indiquent tous une partie investissement autour de 1500 € payable 1 fois et une partie, fonctionnement du logiciel payable chaque année entre 500 et 700 € selon les sociétés. Il est proposé d'attendre un peu car un logiciel à l'échelle de la communauté de communes du Pays Viganais est en cours d'étude entre le traiteur Molostoff et le SIVOM du Pays Viganais.

Il a été remarqué au hameau de la Goutte, une maison qui menace de s'écrouler sur le chemin communal ce qui pourrait être dangereux pour les passants. Il est décidé de demander à la Communauté de Communes du Pays Viganais, le lancement de la procédure de mise en péril.

Un mail a été reçu de William **OSWALD** qui a fait remarquer ne pas comprendre le huis clos. Il est décidé par le Maire en raison de la crise sanitaire. Par ailleurs suite à plusieurs mails reçus et les informations communiquées au Conseil municipal au sujet de l'empreinte carbone et du changement climatique, Il sera reçu par M. Gérard **ABRIC**. Pour sa demande sur les terrains ou biens disponibles pour d'éventuels projets, il sera reçu suite à la réunion au sujet de l'avenir du patrimoine communal prévue fin octobre.

Comme il n'y a plus de questions à l'ordre du jour, la séance s'achève à 22h10.

LE MAIRE, Roger **LAURENS**



Patrick **REILHAN**  
2<sup>ème</sup> Adjoint



Elodie **BRUN**  
Conseillère municipale



Gérard **COURTY**  
Conseiller municipal

po G. COURTY  

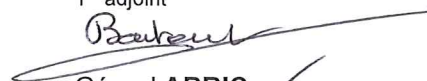

Marie Hélène **DISPARD VIVENS**  
Conseillère municipale



Odile **COLOMB**  
Conseillère municipale

LES MEMBRES DU CONSEIL

Alain **BOUTONNET**  
1<sup>er</sup> adjoint



Gérard **ABRIC**  
3<sup>ème</sup> adjoint



Dominique **CAUVAS**  
Conseiller municipal



Bernard **SALZE**  
Conseiller municipal



Jean **FOURGEAUD**  
Conseiller Municipal



